



Wallonie
VILLE D'AUBANGE

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique font savoir qu'en vertu du Code de l'Environnement, ils sont saisis d'une demande de permis unique.

Le demandeur est la **Société ESTOR-LUX II S.A.** ayant établi ses bureaux Avenue Maurice-Destenay n°13 à 4000 Liège.

Le terrain concerné est situé **Zoning Industriel à 6790 Aubange** et cadastré division 1, section A, n°1824A, 1870K, 1843T.

Le projet est de type : **Construire et exploiter un parc de batteries de stockage d'énergie d'une capacité de 100 MW (puissance) et 277,9 MWh (capacité de stockage énergétique).**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.29 du Code de l'Environnement et d'une demande de dérogation au Guide Communal d'Urbanisme pour l'implantation en partie dans la zone verte de transition.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Rue Haute 22 à 6791 Athus :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous uniquement ;
- Une permanence se tiendra le mardi 12 mars et 19 mars 2024 de 16h à 20h sur rendez-vous uniquement, pris au plus tard 24h à l'avance.

L'enquête publique est ouverte le 11 mars 2024 et clôturée le 25 mars 2024.

- Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivant : Hôtel de Ville, Rue Haute 22 à 6791 Athus ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbansime@aubange.be
- remises au guichet du Service Urbanisme

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Dossier PU 103**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **25 mars 2024 à 15h** au Service Urbanisme.